



3.PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Projet de PLU arrêté par le conseil municipal le 27 juin 2024

Modification n°1 approuvée par délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2022

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2022





Le préambule

Le contenu du projet d'aménagement et de développement durables est fixé par l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme. Il doit définir les orientations générales retenues par l'équipe municipale dans les domaines suivants :

En termes d'orientations spatiales : l'aménagement, l'équipement, l'urbanisme, les paysages, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,

En termes d'orientations socio économiques :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- le développement économique,
- l'équipement commercial,
- les loisirs.

En termes d'environnement et de développement durable

- la préservation ou remise en bon état des continuités écologiques,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des communications numériques.

Par ailleurs, il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**



Introduction

La révision du PLU initiée par l'équipe municipale porte les ambitions de la municipalité en matière de cadre de vie sur les prochaines années. Elle s'inscrit dans la volonté de permettre un développement apaisé, raisonné et surtout maîtrisé de la ville, en lien avec tous les acteurs du territoire.

Pour rappel, la commune de Fontenay-le-Fleury a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 18 avril 2005. En 2008, il a fait l'objet d'une mise en révision générale approuvée le 6 octobre 2011. En date du 12 février 2015, le conseil municipal a de nouveau prescrit par délibération la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 1er février 2018.

Au-delà des précédentes modifications du PLU, la commune de Fontenay-le-Fleury décide aujourd'hui de redynamiser et de revisiter l'organisation de ses quartiers, de ses espaces économiques et sportifs en adéquation avec la ville de demain.

Ainsi, les objectifs poursuivis par la révision n°3 du PLU sont les suivants :

- Intégrer le changement de limite communale et prévoir le classement de cette zone pour de l'équipement public.
- Adapter le PLU pour développer un nouveau projet sur la zone d'activité économique du Fossé Pâté
- Anticiper les évolutions du secteur chemin de la Râtelle.
- Rendre possible la réalisation d'un lieu de culte chemin du Lavoir
- Supprimer l'OAP numéro 4 aux abords de la rue Anatole France.
- Prendre en compte le renforcement de la zone naturelle du PLU.
- Se mettre en conformité avec les principes de la loi Zéro Artificialisation Nette.



Introduction

Dans le respect des principes de densification des zones urbanisées fixés par le SDRIF-e et la loi Climat et Résilience, la volonté communale est de faire en sorte que les nouveaux projets puissent se concrétiser sans consommer d'espace naturel ou agricole. Toutefois, la commune étant très contrainte, les possibilités de densification dans le tissu urbain existant sont rares. Une légère consommation sur l'espace naturel s'avère nécessaire pour répondre aux besoins de la commune. Elle est estimée à moins d'un hectare et vise à combler une dent creuse sur le chemin de la Ratelle.

Par ailleurs, la municipalité maintient sa volonté d'organiser la densification sur des secteurs identifiés et stratégiques afin de conserver le caractère de «Fontenay le Fleury : ville verte», en assurant la préservation des parcs et jardins, notamment dans les quartiers résidentiels.

En conséquence, le PLU révisé poursuit la protection des formes d'habitat actuelles ainsi que l'équilibre entre le bâti, les espaces verts et la couverture boisée dans l'ensemble des quartiers d'habitation, qu'il s'agisse des quartiers d'habitations individuelles ou des quartiers d'habitat collectif.

Le fait d'orienter la construction de logements sur des sites d'enjeux identifiés plutôt que de miser sur une densification généralisée des zones urbanisées présente plusieurs avantages :

- Par le biais d'un outil qui sera mis en place sur les sites d'enjeux majeurs (les Orientations d'Aménagement et de Programmation), la commune se donne les moyens de maîtriser les typologies de logements qui seront réalisés, alors qu'en secteur diffus, le choix des typologies de logements qui seraient construits est du ressort des propriétaires ou des constructeurs.
- Cela évite d'ouvrir la voie à une densification susceptible d'être dictée par des motivations essentiellement spéculatives qui ne prendraient pas en compte les objectifs d'intégration urbaine et paysagère des constructions nouvelles dans leur environnement et qui entraînerait une dégradation du cadre et de la qualité du cadre de vie dans les quartiers d'habitation existants.



Le projet de PADD est décliné en quatre axes :

AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement

AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux

AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers

AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Respecter et préserver la qualité du cadre de vie dans les différents quartiers pavillonnaires



Accompagner l'évolution et la réhabilitation du bâti des grandes résidences et garantir la qualité paysagère des espaces extérieurs



Protéger le village et préserver les éléments emblématiques du patrimoine et leur environnement



Assurer une transition paysagère de qualité entre les lisières urbaines et l'espace agricole



Protéger et mettre en valeur le site de la Plaine de Versailles



Sauvegarder les espaces naturels et agricoles : les espaces boisés, les espaces verts, les parcs, les alignements d'arbres, les haies. Maintenir ou restaurer les continuités biologiques



Accompagner la transition énergétique et bioclimatique



Développer l'agriculture périurbaine



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



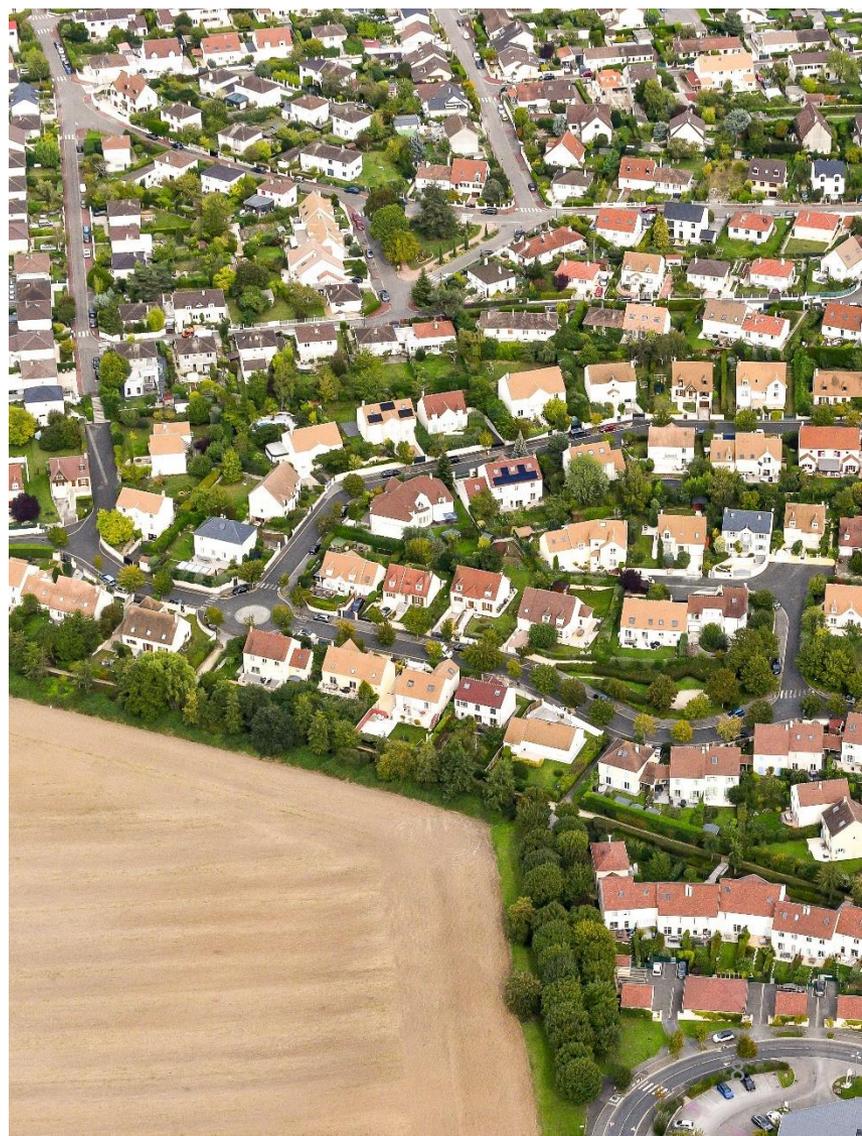
Respecter et préserver la qualité du cadre de vie dans les quartiers pavillonnaires

L'objectif est de conserver l'équilibre entre le bâti et les espaces de jardins, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie, tout en prenant en compte les caractéristiques propres à chaque quartier. Cela n'exclut pas une évolution des constructions actuelles en facilitant les extensions et les adaptations à l'évolution des besoins des habitants actuels ou futurs, mais cela doit se faire en garantissant l'organisation urbaine et en maîtrisant toute forme de densification. L'objectif est de faire en sorte que, dans les quartiers de maisons avec jardin, la forme urbaine actuelle et l'équilibre entre le bâti, la couverture végétalisée et les espaces de pleine terre soient maintenus.



Accompagner l'évolution et la réhabilitation du bâti des grandes résidences et garantir la qualité paysagère des espaces extérieurs

- Préserver les espaces verts et les ensembles arborés qui participent largement à la qualité du cadre de vie et du paysage,
- Donner la possibilité au bâti actuel de pouvoir évoluer, pour favoriser les travaux de réhabilitation et de mise aux normes actuelles notamment sur le plan énergétique (isolation thermique, utilisation des énergies renouvelables...)



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Protéger le village et préserver les éléments emblématiques du patrimoine et leur environnement

- Protéger le bâti caractéristique du village ancien. Réaffirmer une vision patrimoniale à travers la pérennité des bâtiments emblématiques : Eglise Saint Germain, chapelle Saint Jean, château de Ternay, manoir de la Chapelle Saint Jean, ancienne Mairie, les Graviers et d'une manière générale l'ancien bâti rural,
- Sauvegarder les secteurs présentant des vestiges archéologiques, notamment au lieu-dit « Les Graviers ».



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Assurer une transition paysagère de qualité entre les lisières urbaines et l'espace agricole

- Mettre en valeur les grandes perspectives paysagères, notamment les vues sur la plaine de Versailles et la ville,
- Apporter une attention particulière aux lisières agri-urbaines. L'objectif n'est pas de figer les espaces correspondant aux lisières mais de fixer un cadre pour leur évolution. Toutes nouvelles constructions qui y seraient éventuellement réalisées doit s'y intégrer, voire améliorer la qualité paysagère des lisières,
- Définir une limite d'urbanisation claire à la ville.

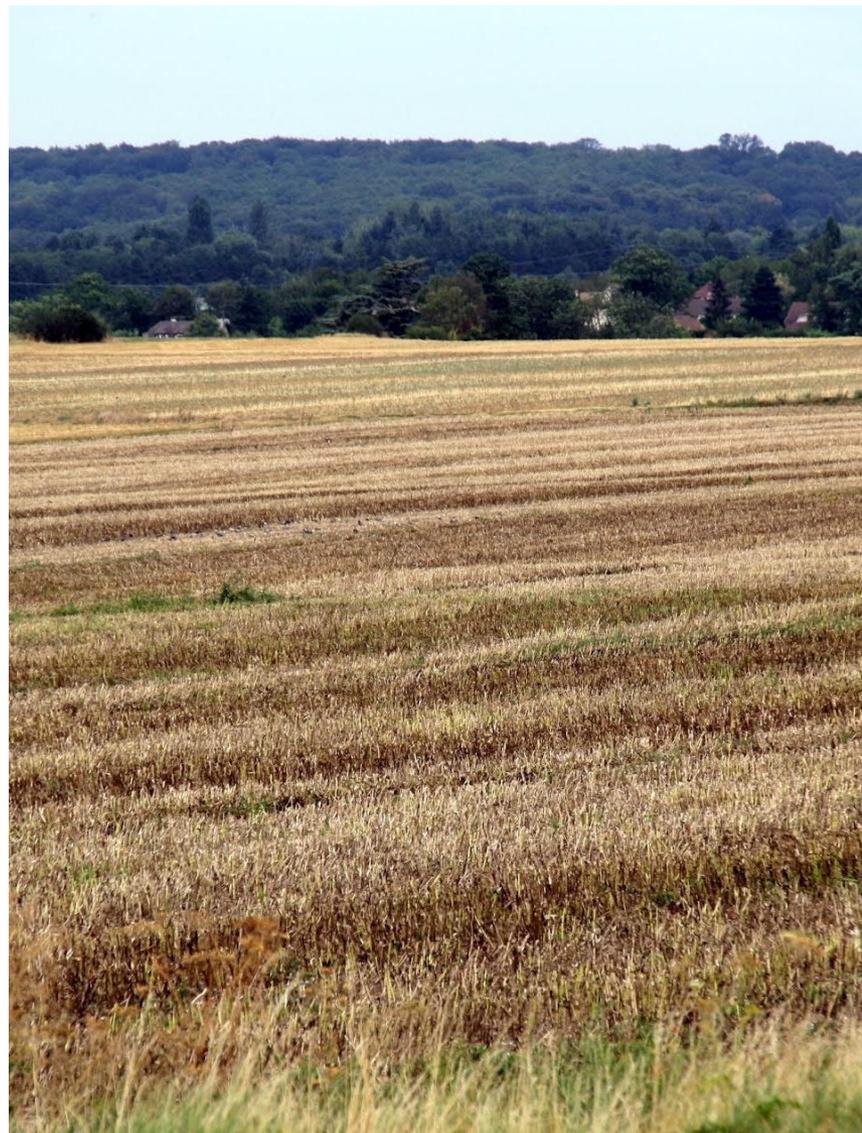


AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Protéger et mettre en valeur le site de la Plaine de Versailles

- Protéger les espaces agricoles, mettre en place les conditions les plus favorables au maintien et au développement des exploitations, ainsi que leur évolution vers des formes d'exploitation axées sur l'agriculture de proximité,
- Encourager le développement de projets valorisant et respectant le site classé de la Plaine de Versailles : tourisme vert, artisanat et activités agricoles,
- Permettre la mise en œuvre d'un projet de valorisation du site de l'ancienne Faisanderie royale dans le cadre de la politique hydraulique de sécurisation des biens et des personnes et de la prévention des inondations,
- Préserver et renforcer la fonctionnalité des rus,
- Promouvoir et protéger les paysages ainsi que leur richesse, écologiques et patrimoniales existantes,
- Restaurer le prolongement de l'allée royale de Villepreux (orientation dont la mise en œuvre est du ressort de VGP).



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Sauvegarder les espaces naturels et agricoles : les espaces boisés, les espaces verts, les parcs, les alignements d'arbres, les haies. Maintenir ou restaurer les continuités écologiques

- Préserver les éléments constitutifs de la trame verte et bleue en vue de maintenir ou de restaurer les continuités écologiques : les espaces naturels, les écosystèmes fragiles,
- Préserver les grands espaces boisés, les parcs et espaces verts, les alignements d'arbres, les haies, les parcs des grandes résidences, les squares, les jardins privés, les espaces verts publics. Accorder une attention particulière à la protection des espaces de jardins largement présents au sein des quartiers d'habitation, qui participent à leur identité paysagère mais aussi à la présence de la nature en ville,
- Engager la réalisation d'une véritable « coulée verte » suivant un axe Nord-Sud et un axe Est-Ouest entre les quartiers, support de liaisons douces structurantes.
- Les continuités écologiques doivent faire l'objet d'une appréhension temporelle qui permettra de préserver aussi bien les continuités à destination des espèces diurnes que nocturnes.



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Accompagner la transition énergétique et bioclimatique

Préserver, renforcer la biodiversité : l'objectif est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en garantissant la libre circulation de la faune et de la flore, menacée par la fragmentation du territoire.

- Protéger les principales zones d'intérêt écologique pour leur rôle d'habitat favorable à une faune et une flore spécifique,
- Faire en sorte que la valorisation des sentes des cheminements doux s'accompagne d'une logique de connectivité écologique des espaces et d'une dimension pédagogique
- Maintenir et développer le maillage écologique local en valorisant la nature en ville aussi bien dans les nouveaux projets qu'au sein du tissu existant
- Agir pour assurer un maintien voire un développement de la biodiversité en Ville grâce à une action conjuguée sur plusieurs leviers, notamment la gestion des eaux pluviales,
- Promouvoir la gestion différenciée des espaces verts,

Les actions pour une gestion raisonnée de la ressource en eau

- Limiter fortement l'imperméabilisation des sols pour maintenir un cycle naturel de stockage, d'épuration et d'écoulement des eaux pluviales,
- Planter des essences adaptées pour réduire les besoins en eau.



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Accompagner la transition énergétique et bioclimatique

Accélérer la transition énergétique

- Faciliter la rénovation énergétique des constructions existantes. L'objectif est d'améliorer le parc de logements existants afin de réduire les charges liées au chauffage,
- Permettre l'intégration des dispositifs d'énergie renouvelable dans les bâtiments actuels et futurs,
- Soutenir la réhabilitation des logements sociaux,
- Réduire les consommations d'énergie des bâtiments municipaux. Produire de l'énergie renouvelable sur les espaces et les bâtiments municipaux, à travers l'installation d'équipements producteurs d'énergie renouvelable,
- Dans le parc de logements neufs, évoluer vers la construction de bâtiments passifs pour anticiper les constructions à énergie positive.
- Faciliter la mise en œuvre des énergies renouvelables en identifiant les espaces propices à l'implantation des projets en lien avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).



AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement



Développer l'agriculture périurbaine

Promouvoir une agriculture périurbaine de proximité afin de :

- développer des projet innovants, vertueux et écologiques,
- valoriser les terres agricoles et les entrées de ville,
- offrir un service aux habitants, notamment l'accès à des produits frais, de qualité et en circuit court.

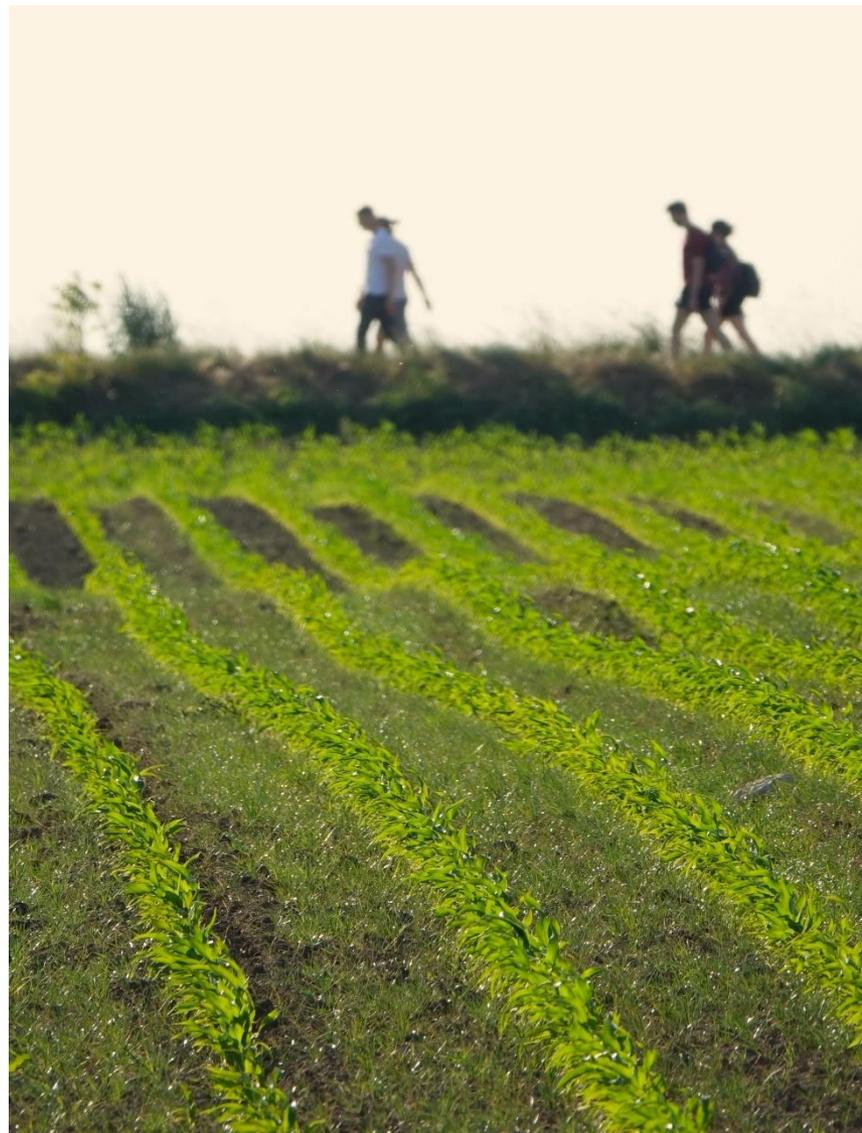
Ainsi, les espaces agricoles de part et d'autre de la RD11 sont identifiés comme des espaces stratégiques pour le développement de projet d'agriculture périurbaine.

• Secteur Les Gravieres au sud de la RD 11

Valoriser un terrain agricole en jachère depuis de nombreuses années afin d'y créer un verger fruitier, une prairie de fleurs, des jardins partagés, et un espace de loisir pour accueillir les Fontenaysiens.

• Secteur nord de la RD11

Sur l'espace agricole d'environ 8 hectares entre la RD11 et le quartier des Sables, l'objectif est de reconverter une monoculture en proposant un projet d'agriculture diversifiée, plus respectueuse de la biodiversité et favorisant les circuits courts.





AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



Le centre-ville



Les abords de l'avenue de la République incluant les entrées de ville



Le secteur du Fossé Pâté



Les abords Nord du chemin de la Ratelle



Le site de la Faisanderie



AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



Le centre-ville

- Améliorer les conditions d'accès au centre-ville (transports en commun, sentes, etc.) et la signalétique,
- Affirmer la vocation économique du centre-ville : commerces, services, activités tertiaires,
- Mieux organiser le stationnement et augmenter le nombre de places en prenant en compte les enjeux environnementaux (limiter imperméabilisation, favoriser la végétalisation et la qualité paysagère...)
- Réaménager et mieux qualifier les espaces publics afin de développer la convivialité.



AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



Les abords de l'avenue de la République incluant les entrées de ville

L'avenue de la République constitue l'axe majeur d'entrée et de traversée du territoire. Elle joue un rôle important dans le fonctionnement de la ville et constitue la vitrine de Fontenay le Fleury. L'avenir de cet axe et de ses abords est donc un enjeu majeur en termes de réaménagement et de requalification urbaine pour les années à venir.

Les abords de cet axe sont constitués de trois typologies de zones urbanisées :

- Des zones d'urbanisation récente, avec une urbanisation de qualité ou fortement structurée, des constructions peu évolutives qui dans la durée prévisionnelle du PLU (dix à quinze ans) ne devraient pas ou peu évoluer si ce n'est faire l'objet d'extensions ou d'opérations de réhabilitation : les ensembles d'habitat individuel (quartiers pavillonnaires) ou collectif (Parc Saint Cyr, résidences LOGIREP), zone d'activités du Fossé Pâté côté Nord (Super U),
- Un site potentiel de renouvellement urbain (autour du Leader Price) dont l'évolution constitue un enjeu pour les années à venir,
- La zone d'activité économique (Fossé Pâté) qui représente un espace stratégique de renouvellement urbain.



AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



Le secteur du Fossé Pâté

Le site de Fossé Pâté est une zone d'activité de 2,5 hectares à la lisière entre ville et campagne. Elle constitue un potentiel de développement pour une opération d'aménagement et de requalification.

L'ambition est de penser un quartier mixte qui :

- **Concilie bien-être des habitants et réponses aux enjeux du changement climatique**
 - Créer un grand parc ouvert au public
 - Un pôle de services aux habitants
 - Proposer des parcours résidentiels grâce à une offre de logements bien conçus sur le plan bioclimatique, dotés de balcons ou des jardins aménagés pour un confort optimal.
- **Intègre la nature en ville pour apporter des îlots de fraîcheur**
 - Un ru historique réaménagé
 - Des arbres et végétaux plantés en grand nombre
 - Des dispositifs pour favoriser la biodiversité
 - Une désartificialisation significative du site



AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



Le secteur du Fossé Pâté

- **Valorise les ressources locales à travers un projet sobre**
 - De nombreuses solutions mises en œuvre au cours du chantier pour réduire l'empreinte carbone: matériaux biosourcés, réemploi des déchets...
 - Un quartier desservi par un réseau de chaleur bas carbone et renouvelable (géothermie)
 - Un espace dédié à l'économie circulaire entre les habitants et les associations locales



AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux



Les abords Nord du chemin de la Ratelle

Le site, actuellement partiellement occupé par des activités économiques, pourra faire l'objet d'une opération d'aménagement et de requalification dans le respect des contraintes fixées par le Plan d'Exposition au Bruit et des prescriptions fixées par le PLU pour le traitement des lisières avec la Plaine de Versailles.

Le site conservera sa vocation économique mais il accueillera également des équipements publics.



Le site de la Faisanderie

Le site de la Faisanderie a vocation à conserver un caractère naturel et à être aménagé dans le cadre des travaux hydrauliques nécessaires à la renaturation du ru de Gally et à la prévention des risques d'inondation en aval sur les communes traversées par le ru de Gally.





AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers



AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers



Dans les différents quartiers d'habitation : préserver le cadre de vie et l'équilibre entre le bâti et les espaces verts



Redynamiser le commerce et les services dans le centre-ville, conforter les centres de quartier de proximité



Favoriser la réhabilitation du bâti dans les hameaux (graviers)



Requalifier les pôles d'équipements collectifs afin de maintenir le niveau d'équipements et de services aux habitants



Mettre en place des actions de prévention contre les risques et les nuisances : isolation des constructions nouvelles aux abords des voies bruyantes, mesures de prévention pour les constructions nouvelles par rapport au risque de retrait/gonflement des argiles etc...



Continuer à assurer le développement du réseau de communication numérique



AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers



Dans les différents quartiers d'habitation : préserver le cadre de vie et l'équilibre entre le bâti et les espaces verts

Les différents quartiers d'habitation qui constituent la ville de Fontenay-le-Fleury ont chacun leurs particularités propres et correspondent à des formes urbaines et à des densités différentes :

- grandes résidences d'habitat collectif le plus souvent entourées d'espaces verts avec de larges plantations d'arbres ou d'arbustes,
- quartiers de maisons réalisés de manière diffuse ou organisée à la fin du XIXème ou au cours de XXème siècle avec des jardins de taille parfois assez grande,
- quartiers de maisons plus récents parfois très organisés et assez denses.

Le point commun à ces différents quartiers est la qualité du cadre de vie, appréciée de leurs habitants, qui tient notamment à leur caractère aéré et la présence des jardins et des espaces verts.

L'objectif est de préserver cet équilibre entre le bâti et les espaces de jardin, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie, tout en prenant en compte les caractéristiques propres à chaque quartier.



AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers



Redynamiser le commerce et les services dans le centre-ville, conforter les centres de quartier de proximité

L'objectif est de pérenniser la structure commerciale actuelle :

- Redynamiser le centre-ville administratif et commerçant pour le rendre plus attractif, un centre-ville commerçant dynamique au service de tous les Fontenaysiens,
- Affirmer les polarités commerciales secondaires dans leur rôle de proximité participant à la vie de quartier et permettant de faciliter l'accessibilité par les modes actifs.



Favoriser la réhabilitation du bâti dans les hameaux

- Maintenir et mettre en valeur le bâti ancien traditionnel des hameaux, qui présente généralement un caractère patrimonial marqué, suppose qu'il puisse être ouvert à de nouvelles fonctions : habitation, tourisme, artisanat, bureaux. Cela permet de donner à ces constructions une vocation économiquement viable.
- Rendre possible ces nouvelles fonctions à l'intérieur des volumes existants, éventuellement les accompagner d'extensions mesurées. Dans tous les cas, les travaux et aménagements devront être de nature à préserver voire à améliorer l'aspect extérieur des constructions en respectant voire en retrouvant l'esprit de la construction d'origine.



AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers



Requalifier les pôles d'équipements collectifs afin de maintenir le niveau d'équipements et de services aux habitants

Maintenir un bon niveau d'équipements de proximité afin de continuer à apporter une offre de services répondant aux besoins de tous les Fontenaysiens d'aujourd'hui et de demain, ce qui suppose :

- le maintien en bon état des équipements existants et parfois vieillissants ;
- la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des équipements et bâtiments municipaux.
- La mise en accessibilité des équipements par les modes doux depuis les principaux secteurs d'habitat

Poursuivre la rénovation des équipements publics existants et la création d'équipements complémentaires pour renforcer la qualité de service (rénovation/mise en accessibilité). Elle portera notamment sur les domaines suivants :

- Petite enfance : améliorer la qualité de l'accueil des enfants ;
- Familles : faciliter la vie des familles en rassemblant leurs enfants dans un même lieu (pôles multi-âges) ;
- Jeunesse : réaliser le Projet Campus Gadé/Pergaud en rénovant l'école maternelle existante, en créant un nouveau bâtiment pour accueillir un centre de loisirs et un espace de restauration, ainsi qu'un espace vert de 2000 m².
- Seniors : création d'un EHPAD public des Aulnettes.

Par ailleurs, l'évolution de la limite communale constitue un potentiel et une opportunité de développement pour étendre les équipements publics sportifs



AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers



Mettre en place des actions de prévention contre les risques et les nuisances

Assurer une prise en compte accrue des éventuels risques naturels et des nuisances :

- Risques naturels : ce sont les risques de mouvements de sol liés à la présence d'argiles. Des mesures de prévention doivent être prises en considération par les constructeurs dans les zones concernées,
- Nuisances sonores : favoriser l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les zones situées aux abords des infrastructures de transport. Respecter les dispositions du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Saint Cyr.

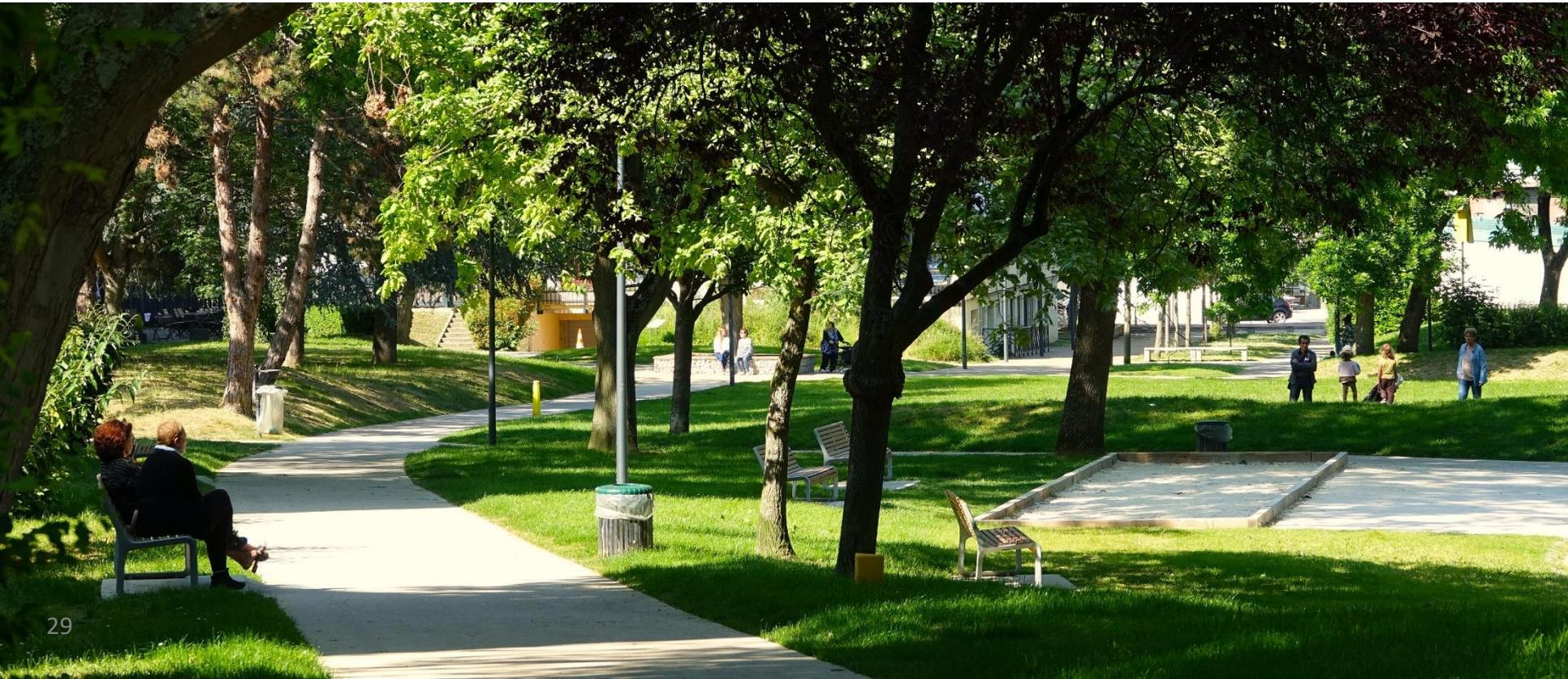


Continuer à assurer le développement du réseau de communication numérique





AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



1 Soutenir les actions envisagées à l'échelle intercommunale pour mieux canaliser les circulations de transit en dehors du territoire



2 Réaménager les abords des axes structurants en assurant une cohérence paysagère et urbaine



3 Valoriser les principes de liaisons inter-quartiers Nord/Sud et Est/Ouest, développer les circulations douces



4 Réhabiliter les entrées de ville



5 Requalifier le pôle d'échanges multimodal autour de la Gare, aménager de nouveaux espaces de stationnement voitures et vélos, promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle



AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



Soutenir les actions envisagées à l'échelle intercommunale pour mieux canaliser les circulations de transit en dehors du territoire

Fontenay-le-Fleury, du fait de sa situation géographique, est un territoire largement traversé par une circulation de transit importante : Est/Ouest et Nord/Sud. La RD 127 est le seul axe de transit entre la Plaine de Versailles (résidentielle) et les pôles d'emploi de Saint-Quentin-en-Yvelines et vers l'A86. De même, la RD11 est un passage obligatoire Est/Ouest pour relier Versailles à Plaisir-Les Clayes.

Les grands axes routiers ou autoroutiers étant saturés aux heures de pointe, le trafic a tendance à se reporter sur le réseau communal, engendrant des nuisances pour la population : encombrement, bruit, pollution.

La fluidification du réseau dépasse largement l'échelle du territoire communal. De nombreuses études et réflexions ont été engagées par la Municipalité et les partenaires concernés pour définir les orientations et les solutions adaptées. La commune entend ainsi tout mettre en œuvre auprès des autorités propriétaires des voiries ou compétentes sur les transports (Etat, Région, Département des Yvelines, STIF, VGP) pour que des mesures soient prises et mises en œuvre rapidement.

Le trafic de transit automobile devra être mieux canalisé et la circulation fluidifiée. Des aménagements devront être faits sur la voirie routière et dans le domaine des transports collectifs, pour diminuer la circulation de transit.



AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



Réaménager les abords des axes structurants en assurant une cohérence paysagère et urbaine

Requalifier l'emprise d'un certain nombre de grandes voies routières afin de faciliter la circulation des piétons et d'améliorer l'accès aux commerces et services. Mettre en place sur les axes majeurs et sur les nouvelles opérations des liaisons cyclables sécurisées et qualitatives.

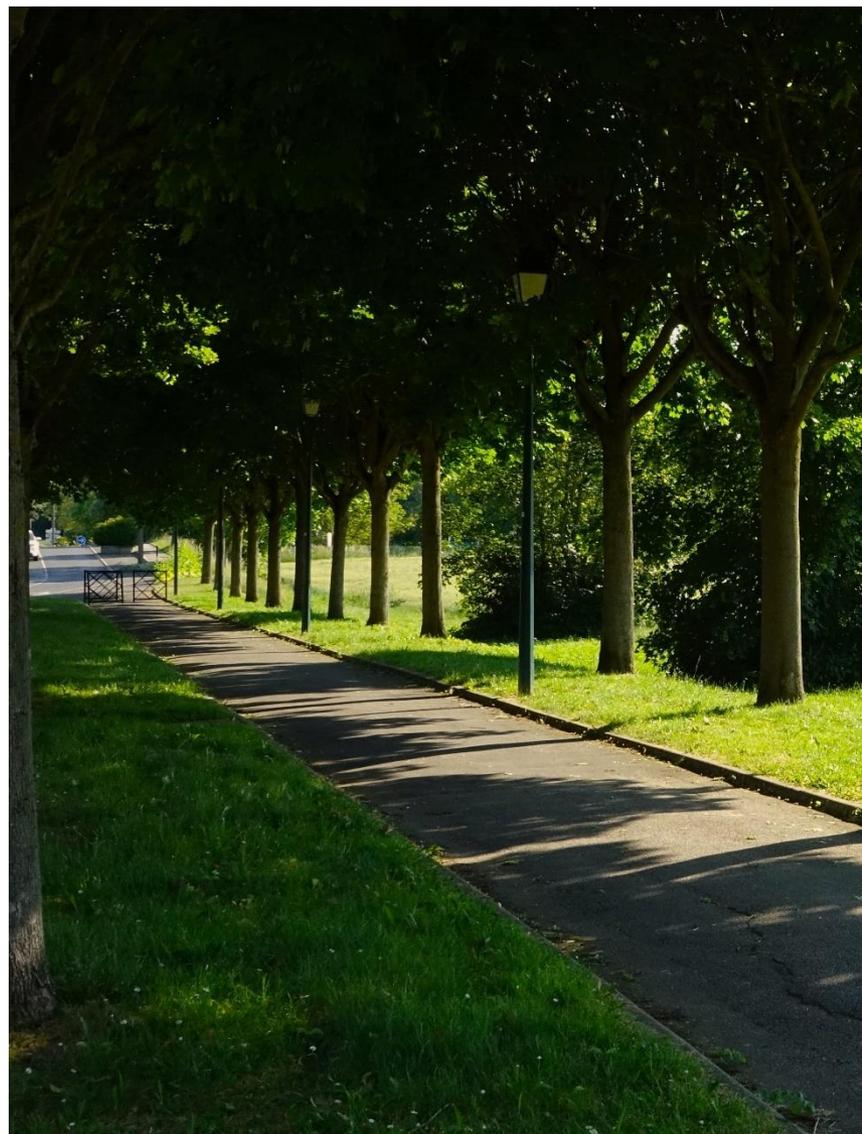


Valoriser les principes de liaisons inter-quartiers Nord/Sud et Est/Ouest, et d'une manière générale, développer les circulations douces

Développer la place du vélo en poursuivant l'aménagement de pistes cyclables, de stationnements vélos, et en engageant la réalisation d'un Plan Vélo à l'échelle communale qui établira des itinéraires cyclables quotidiens (domicile/travail) et de loisirs,

Développer les liens inter-quartiers en s'appuyant sur les liaisons douces existantes et en améliorant leur identification, notamment pour les déplacements de proximité, les accès aux équipements publics et à la gare,

Poursuivre une politique volontariste pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.



AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



Réhabiliter les entrées de ville

- Mieux identifier les entrées de ville, avec un aménagement homogène permettant d'améliorer l'accueil et l'information des arrivants,
- Développer des aménagements moins routiers dans les secteurs d'entrée de ville, encourageant le développement de circulations alternatives à la voiture (marche à pied, vélo...).



Requalifier le pôle d'échanges multimodal autour de la Gare, aménager de nouveaux espaces de stationnement voitures et vélos, promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

- Réaménager les abords de la gare routière. En effet la gare routière développe une offre de services dense, ce qui rend nécessaire des aménagements importants à ses abords,
- Développer l'intermodalité vélo/train grâce à la création de garages à vélos sécurisés,
- Poursuivre le développement des mobilités innovantes.





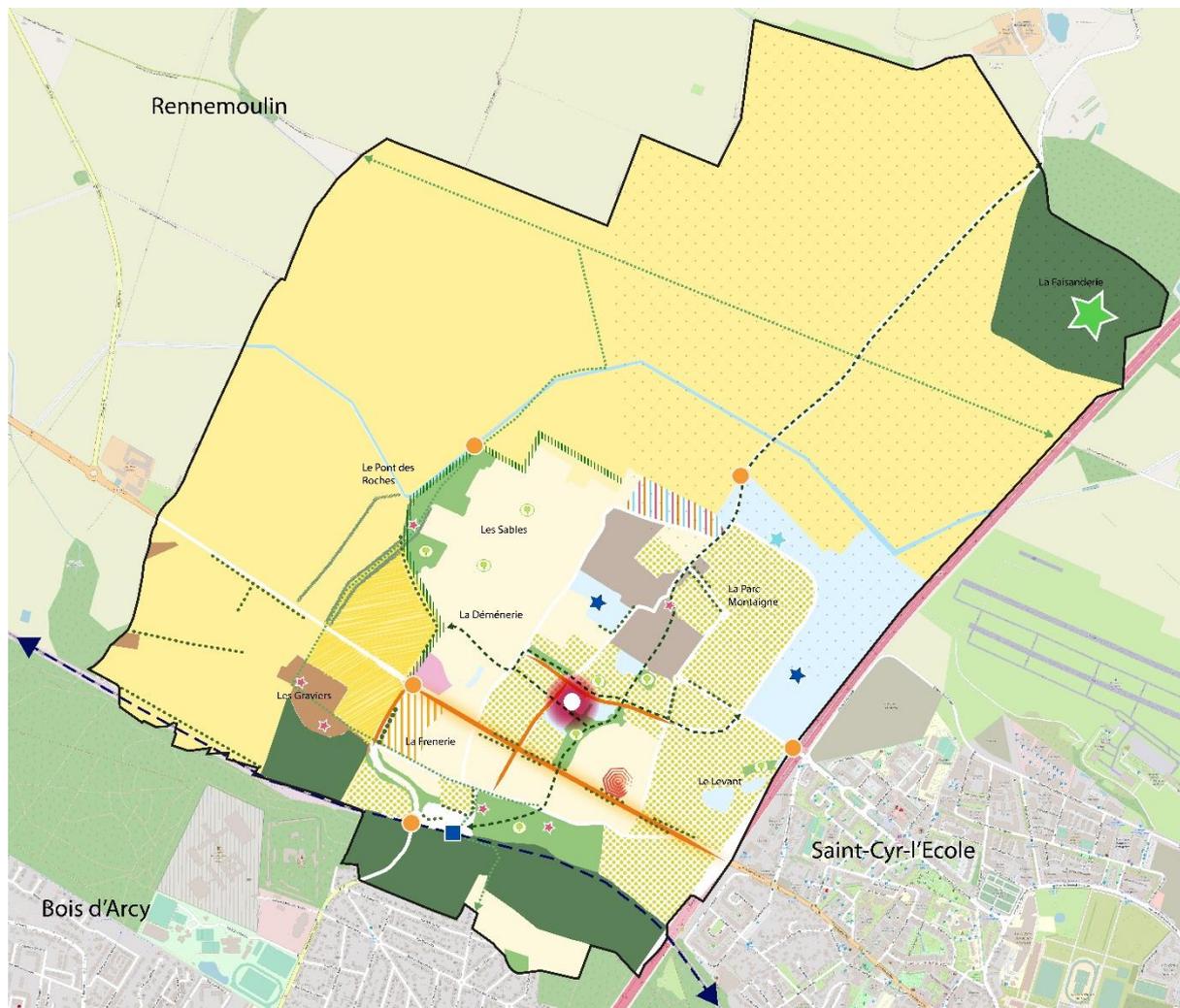
CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD

AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement

AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux

AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers

AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces



LÉGENDE

AXE 1 - Préserver la qualité du cadre de vie – Protéger et mettre en valeur l'environnement

-  Respecter et préserver la qualité des quartiers pavillonnaires
-  Accompagner l'évolution et la réhabilitation du bâti existant en préservant la qualité paysagère des espaces extérieurs des grandes résidences
-  Protéger le village et préserver les éléments emblématiques du patrimoine bâti historique
-  Protéger le village et préserver les éléments emblématiques du patrimoine bâti historique
-  Créer une marge de protection par rapport aux lisières afin d'assurer une transition paysagère entre l'espace urbain et agricole
-  Préserver les espaces naturels et agricoles
-  Développer de l'agriculture périurbaine
-  Prendre en compte le Plan d'exposition au bruit de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'École

Valoriser et préserver :

-  Les espaces verts et les parcs (Déménerie, Missionnaire, et Hôtel de Ville)
-  Les espaces boisés
-  Les haies
-  Les alignements d'arbres
-  Préserver l'aqueduc de l'Avre
-  Préserver l'allée royale de Villepreux et valoriser les cheminements alentours

AXE 3 : Préserver et améliorer la vie quotidienne dans le centre-ville et dans les quartiers

Redynamiser le centre-ville en complément des lieux de vie existants dans les différents quartiers. Préserver le cadre de vie et l'équilibre entre le bâti et les espaces verts

-  Créer l'EHPAD public des Aulnettes
-  Requalifier les pôles d'équipements existants
-  Réflexion à porter sur les hameaux
-  Préserver le secteur d'activité commerciale
-  Maintenir le niveau d'équipements et de services

AXE 2 - Accompagner l'évolution urbaine sur des sites d'enjeux

-  Affirmer la polarité commerciale et de services du centre-ville
-  Les abords de l'avenue de la République : améliorer la qualité esthétique de la traversée de la ville
-  Accompagner l'évolution du secteur du chemin de la Ratelle
-  Développer une opération d'aménagement et de requalification de l'entrée de ville sur la zone du Fossé Pâté
-  Réaliser des travaux hydrauliques nécessaires à la renaturation du ru de Gally, l'accueil de la biodiversité, et la prévention des risques d'inondation

AXE 4 : Améliorer la fluidité des déplacements et favoriser les mobilités douces

Soutenir les actions envisagées à l'échelle intercommunale pour mieux canaliser les circulations de transit en dehors du territoire

-  Réaménager et apaiser les abords des axes en assurant une cohérence paysagère et urbaine
-  Améliorer les entrées de ville de manière paysagère
-  Valoriser le principe de liaison Nord/Sud et Est/Ouest
-  Fluidifier la circulation en réaménageant l'espace public et en réalisant une nouvelle offre de places de stationnement (vélos et voitures).
-  Requalifier et aménager le pôle d'échanges de Fontenay-le-Fleury pour favoriser l'intermodalité (bus/vélos)